



Le 30 mars 2020

À TOUS LES MEMBRES DU CMDP

Objet : Cotisations au CMDP

Étant donné la situation actuelle, l'exécutif du CMDP a convenu de retarder l'envoi des cotisations couvrant la période de janvier à décembre 2020. Nous sommes également à élaborer une proposition qui vous sera présentée et qui permettrait le paiement au prorata en fonction des dates d'arrivée et de départ.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Martin Chénier, MD
Président du CMDP au CISSS de Laval

MR/sr